

PROVENCE



Steve Doudet et les soutiens de Maria Z.*, devant le conseil des prud'hommes de Marseille, après l'audience, ce lundi. PHOTO A.B.

Discrimination : la BNP devant les prud'hommes

MARSEILLE

Une ancienne salariée de BNP Paribas Marseille réclame réparation après que l'entreprise lui ait reproché une supposée conversation en arabe.

C'est une affaire comme on en voit peu dans les conseils de prud'hommes de Marseille. Ce lundi, le géant de la finance BNP Paribas était opposé à une ancienne salariée marseillaise de l'entreprise pour des faits à dormir debout où se mêlent discriminations, jugement de valeurs et attentat de Trèbes. Pour Maria Z.*, la salariée concernée, pas de doute : « C'est du racisme pur et dur ».

Concrètement, son avocat, Steve Doudet, demande au conseil « de juger que la salariée a été victime de discrimination ». Dans le jargon juridique, elle et son avocat réclament la résiliation judiciaire de son contrat, c'est-à-dire quand la salariée reproche à son patron des manquements graves. De même que la contestation de son licenciement,

intervenu en juillet 2020. « Elle s'est retrouvée malade du fait de l'attitude de l'employeur », tonne l'avocat dans sa plaidoirie. Selon lui et la salariée, tout part « d'une collègue de travail de Maria qui va trouver le directeur de l'établissement et fait part d'un mal-être car, un mois plus tôt, elle aurait entendu une conversation en langue arabe par trois salariés dont Maria, le jour des attentats [de Trèbes en mars 2018, Ndlr] ». Une situation saugrenue. « À partir de là, l'employeur considère qu'il y a une faute commise par Maria, qui est convoquée et recadrée par son supérieur. » S'ensuit un « engrenage » qui mène Maria jusqu'au licenciement pour inaptitude. « Toute la dégradation de l'état de santé est liée à ces événements », explique l'avocat. Maria assure n'avoir jamais tenu cette conversation, et même si c'était le cas, difficile de voir où le problème.

De l'autre côté, l'avocat de la BNP Paribas a tenu la défense typique d'entreprises du CAC 40. Il dénonce d'abord des « accusations particulièrement graves sans aucun fondement factuel », prenant pour exemple le fait

qu'il « n'y a pas eu de sanctions disciplinaires pour la salariée et qu'elle n'a pas fait appel à un référent discrimination de l'entreprise ».

Pas de soucis pour BNP

L'entretien entre Maria et son supérieur hiérarchique suite à la « gêne » serait un simple « échange informel ». Pourtant, il reconnaît, à demi-mot, le fond du problème : « Des collaborateurs parlant en français ont cessé d'échanger avec une salariée et ont parlé dans une langue étrangère, elle s'est sentie pas à sa place. » Mais sa défense reste solide puisqu'il s'appuie sur une précédente

décision du conseil de prud'hommes sur la même affaire, un jugement de septembre 2019, donnant raison à l'entreprise, mais dont les délégués du personnel ont fait appel. Enfin, l'avocat de la BNP oublie d'évoquer un élément d'importance : un courrier de la direction des ressources humaines adressé à Maria, que nous avons pu consulter. Courrier qui est sans équivoque : « Vous ne pouvez ignorer qu'une conversation en langue étrangère sur le lieu de travail n'est pas autorisée. » Pire, la direction juge qu'un « tel comportement est susceptible de générer un malaise ». Steve Doudet répond sans détour et met au clair la position de la BNP : « C'est la langue arabe qui pose problème, si cela avait été en anglais nul doute que cela n'en aurait pas posé pour BNP. » Si l'affaire est assurément moralement condamnable, le conseil de prud'hommes jugera le 26 septembre si elle l'est judiciairement.

Amaury Baqué

*Nous avons changé les prénoms et noms

« Toute la dégradation de son état de santé est liée à ces événements »

Steve Doudet, avocat

MARSEILLE

Mobilisation des salariés de Villa Massalia

En grève reconductible depuis jeudi dernier, les travailleurs de l'hôtel Villa Massalia à Marseille (13008) organisent un rassemblement ce mardi à partir de 12h devant l'établissement géré par le groupe Golden Tulip. « C'est un mouvement bien suivi, avec une trentaine de grévistes, ce qui représente près d'un salarié sur deux », explique Baguirou Ndiaye, délégué syndical central CGT-HPE (Hôtel de prestige économique) et salarié à l'hôtel. D'autres établissements sont en mouvement pour des raisons similaires. Ils revendiquent une amélioration des conditions de travail, une augmentation de salaire de 300 euros minimum et aussi que « la direction permette aux salariés ultramarins de partir plus de semaines en congés ». Pour l'heure, les discussions avec la direction seraient au point mort mais des représentants du groupe au niveau national devraient être à l'hôtel, ce mardi, d'où l'organisation d'un rassemblement.

Sud Santé s'oppose à la suppression de renforts en psychiatrie

Suite à l'annonce par la direction de l'hôpital Édouard-Toulouse, le 25 mai dernier, de la fermeture de deux pools de renforts « Aide-soignant de jour » et « infirmier de nuit », le syndicat Sud Santé saisit le comité médical d'établissement qui se tient ce mercredi 31 mai pour déposer une motion contre leur suppression. Les personnels font valoir que ces pools ont été mis en place pour améliorer la prise en charge des patients et s'inquiètent de la qualité des soins : « le cadre de nuit se retrouvera-t-il seul ? » Le syndicat exige la sanctuarisation de ces pools.

3

provence alpes

bleu

france provence

103.6 Marseille / 102.9 Toulon

La revue de presse 8h45

DU LUNDI AU VENDREDI

avec la participation de Léo Purguette président de « La Marseillaise »